



Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 29 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, Maire de Luçon.

Etaient Présents :

Monsieur PERRIER Pierre-Guy, Maire de Luçon,

Monsieur BONNIN Dominique, Monsieur GACHET Daniel, Madame RECULEAU Monique, Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Madame SIMONET Michèle, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Adjoints au Maire.

Madame DA SILVA Olivia, Madame CARDINES Marie-Claude, Monsieur ROBERT Léon, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Madame TIBURCE Corinne, Madame SAINLOT Chantal, Madame COIRIER Marie-Paule, Madame LIBESSART Géraldine, Monsieur LESAGE Denis, Madame Tiffany LABARSOUQUE, Conseillers municipaux.

Monsieur NAULEAU Loïc, Mme BANBUCK Annie, Monsieur DEVOYE Hervé, Monsieur PROUST Dominique, Conseillers municipaux.

Absents représentés :

Monsieur PEQUIN Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. GACHET
Monsieur CAILLET Guy ayant donné pouvoir à M. BONNIN
Madame CONSTANTIN Nicole ayant donné pouvoir à Mme RECULEAU
Madame SUREAU Laurence ayant donné pouvoir à M. NAULEAU

Absente excusée :

Madame BOURGUIGNEAU Séverine

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur CHARPENTIER est désigné comme secrétaire de séance.

MAIRIE DE LUÇON

1, rue de l'Hôtel de Ville - B.P. 339
85403 LUÇON cedex
Tél. 02 51 29 19 19
maire@lucon.fr
N° SIRET : 218 501 286 000 15

**Le Procès-verbal du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité
Monsieur le Maire donne en information les décisions D108 à D119-2018**

C044.01 – Acquisition de l'ensemble immobilier « Collège Beaussire » - Demande de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 5 contre,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

CHARGES		PRODUITS		
	TOTAUX (ht)		TOTAUX (ht)	taux
achat immobilier Collège BEAUSSIRE	1 017 300,00 €	financement externe		
		D.S.I.L.	305 190,00 €	30%
		Contrat de Région	500 000,00 €	49%
		Autofinancement	212 110,00 €	21%
TOTAUX	1 017 300,00 €	TOTAUX	1 017 300,00 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DSIL - Dotation de soutien à l'investissement local.

La séance est levée à 19 h 30.



Pour extrait conforme
Pierre-Guy PERRIER
Maire de Luçon.
Publié et Affiché
Le 4 février 2019